

Règlement D'ordre intérieur

Le présent règlement a pour objet la publication d'un ensemble de règles de fonctionnement destinées aux membres afin de permettre la réalisation des projets de l'Association dans un cadre harmonieux.

Les membres

Nous distinguons les membres effectifs et les membres adhérents. Les membres adhérents sont tous les membres qui participent à nos activités. Ils doivent pour cela remplir plusieurs conditions : avoir rempli le formulaire en ligne (ou sur papier), avoir reçu la réponse positive du CA, payer une cotisation annuelle, s'engager à respecter les statuts de l'asbl et le présent règlement d'ordre intérieur.

Les membres seront couverts par une assurance personnelle pour les activités qui ont lieu à bord du bateau. Pour le reste il est conseillé de disposer d'une assurance voyage personnelle.

Naviguer

Quelles sont les conditions pour embarquer ?

Il faut être membre et pour cela être en ordre de cotisation.

Il faut être en bonne condition physique et signaler les éventuelles allergies alimentaires et autres ou conditions médicales particulières au chef de bord avant confirmation de la réservation.

Il est impératif d'accepter les règles de sécurité à bord et de suivre les instructions du chef de bord.

Il faut être capable de nager 100 mètres.

Les croisières :

Celles-ci se dérouleront sur un bateau de l'asbl, ou affrété par celle-ci auprès d'un autre club de voile, ou d'un propriétaire indépendant.

Les croisières n'ont pas spécifiquement vocation pédagogique, elle peuvent être de nature récréative. Dans la mesure du possible ces questions seront discutées avec les différents équipages et leurs motivations. Dans tous les cas les équipiers participent aux manœuvres, tiennent leurs quart, établis avec le skipper. Les équipiers participent également aux tâches ménagères, quotidiennes et sanitaires du bateau.

Tous les équipiers s'engagent à respecter les consignes/ordres du skipper, seul maître à bord lors des navigations de croisière.

Les membres s'engagent à respecter les lois en vigueur dans le pays pavillonnaire et dans le pays visité, le cas échéant.

En début de croisière:

Le skipper fera le tour du bateau avec tous les équipiers. Seront détaillés par lui: les différents éléments liés à la sécurité (radio VHF, Epirb, gilets de sauvetage, harnais, lignes de vie, fusées etc..), ainsi que les procédures à appliquer en cas de soucis à bord.

Lors de la croisière:

Le skipper décide au final du programme de navigation, tenant compte de la composition de son équipage, et des conditions de navigations et de météo. Il le fait en concertation avec l'équipage mais compte tenu de sa responsabilité engagée, il prend la décision finale.

La consommation d'alcool n'est pas permise en navigation, sauf exception avec accord du skipper et dans la mesure du strict raisonnable.

En fin de croisière :

La règle générale veut que le bateau devra être remis en fin de croisière en l'état dans lequel il a été trouvé en début de croisière.

Le bateau sera nettoyé, le plein de fuel sera fait (à défaut un budget sera laissé au suivants pour cela, calculé sur une base de consommation 3l/heure). On veillera également à laisser du gaz bord pour les suivants (on compte une bonbonne par semaine). Les draps seront lavés (ou un budget sera laissé pour cela au suivants). Si des problèmes techniques ou autres ont été constatés, un rapport écrit sera envoyé au CA à la fin de chaque croisière.

Les stages :

Différents stages peuvent être organisés. Ils seront annoncés via la page planning et news du site. Tous les membres – en ce compris effectifs ou adhérents – peuvent proposer des projets de stages. Ils peuvent avoir vocation pédagogiques ou récréatives. Ces projets seront discutés et mis à l'agenda le cas échéant par le Conseil d'administration. Une réduction des frais de participation est possible pour les chefs de stages.

Les skippers :

Dans certains cas les skippers peuvent bénéficier d'une intervention dans les frais de transport. Chaque cas sera discuté au sein du CA.

La caisse de bord

Nous restons sur la formule classique de demander des contributions différentes pour le séjour sur le bateau d'une part, et la caisse de bord d'autre part. Celle-ci comprend les vivres, le diesel, le gaz pour cuisiner, les nuits aux différents ports. Elle sera généralement équitablement partagée entre tous les équipiers, skippers compris, en respect des habitudes et impératifs alimentaires de chacun. Pour ce qui concerne ces derniers, la caisse de bord sera plafonnée à un maximum de 20€ par jour. Il sera tenu compte des allergies et habitudes alimentaires de chacun dans la mesure du possible.

Conditions de réservation

- Pour tout voyage et sur tous les tarifs, nous proposons une réduction de 10 % en cas de confirmation de réservation 2 mois avant le départ. La confirmation est validée par un virement du montant demandé sur le compte de l'A.S.B.L.
- Les programmes de navigation – nous entendons par là le point de départ et le point de retour de la croisière – sont indiqués à titre informatif dans la colonne programme. Ceux-ci peuvent évoluer selon les demandes spécifiques éventuelles, mais sont définitifs dès que trois équipiers ont confirmé leur venue. La confirmation sera actée lors du versement d'un acompte et /ou d'envoi d'une copie de la réservation des vols à l'adresse info@chiconpleinemer.be
- Toutes les semaines surlignées en bleu dans le tableau sont extensibles à 10 jours au lieu d'une semaine. Nous avons fait l'agenda en mesure des vols les moins chers disponibles sur le marché. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions à ce sujet.
- Sauf exceptions, nous attendons au moins trois équipiers pour confirmer le départ du bateau. Le bateau peut emmener un maximum de 8 personnes, conditions répondant aux normes de confort et de sécurité à bord.
- Nous nous octroyons la décision de naviguer de nuit selon la composition et l'expérience de l'équipage, ce qui sera déterminant pour l'élaboration du programme de navigation.

Il est possible d'organiser des croisières hors des dates proposées, sur mesure, avec tarifs adaptés.

Annulations

En cas d'annulation de votre part au moins 10 jours avant le départ, nous vous remboursons 80% du prix total.

L'a.s.b.l. se réserve le droit d'annuler une croisière :

- En cas d'inscriptions insuffisantes (moins de 3 personnes) jusqu'à 14 jours avant l'embarquement.
- En cas de situations exceptionnelles (problèmes techniques, météo, santé,...).

Dans ces deux cas, nous vous proposerons soit un changement de dates pour la croisière, soit un remboursement intégral du prix du séjour.